



DÉCLIC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ÉTUDE DÉCLIC

LE 18 MAI 2020

NUMÉRIQUE : mutualiser pour innover et permettre l'égalité entre les citoyens/les territoires

En France, une quarantaine d'Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN) regroupés dans l'association Déclic, permettent aux collectivités locales adhérentes d'être à la pointe sur le numérique et de proposer la même qualité de service public à leurs administrés, qu'ils habitent une grande ville ou une commune de moins de 500 habitants.

Pendant plusieurs mois, les cabinets Alrig Conseil et Infhotep ont mené pour Déclic une étude co-financée par la Banque des Territoires, pour comprendre et mesurer l'impact de la mutualisation territoriale du numérique et la maturité du numérique dans les collectivités. En voici les résultats...

Une étude menée auprès de 1800 collectivités et établissements publics

- 1800 personnes ont participé à l'enquête en ligne. Le panel des répondants reflète la structure du découpage administratif français (73% de communes de moins de 2000 habitants).
- En parallèle, des entretiens ont été menés auprès des OPSN, d'institutions nationales partenaires, ainsi que des principaux éditeurs de logiciels métier.

Synthèse

De nouveaux défis à relever pour les collectivités

Face à la dématérialisation accélérée des procédures administratives (marchés publics, dématérialisation des factures, de l'état-civil...), le durcissement de la protection des données personnelles depuis la mise en œuvre du RGPD en 2018, et les multiples attaques des pirates informatiques qui n'épargnent pas les acteurs publics, les collectivités font face à de nouveaux défis à relever. Pour les aider dans leur quotidien, leur permettre de se mettre en conformité avec les réglementations mais aussi de se projeter, des OPSN œuvrent à leurs côtés.

Les OPSN, des experts tiers de confiance

Les OPSN sont à la fois expert dans le numérique (matériel, sécurité des systèmes) et dans les métiers du service public (services à la population, finances publiques). Tiers de confiance, acteur de proximité, ils sont leur interlocuteur unique et privilégié, particulièrement importants pour toutes les structures, quels que soient leurs moyens financiers et leur expertise dans le domaine du numérique.

Une baisse des coûts grâce à la mutualisation

Grâce à la mutualisation, le coût des services rendus est inférieur à ce que proposent les prestataires privés. A titre d'exemple, une étude sur le département du Val-de-Marne a ainsi démontré que les adhérents de l'OPSN avaient en moyenne un budget Système d'Information (SI) inférieur de 25% à celui d'une collectivité non-membre. Le constat est renforcé lorsqu'une demi-journée d'un technicien sur site coûte 230€ avec un OPSN, 250€ pour un formateur tandis que la demi-journée coûte en moyenne 400€ avec un prestataire privé (surcoût de 60%).

Maillon essentiel entre les institutions nationales et les collectivités

En contact direct avec les éditeurs de logiciels, dès l'élaboration de leurs produits, les OPSN permettent d'obtenir des fonctionnalités qui collent réellement aux besoins des collectivités.

Mais les OPSN font aussi le lien avec les instances nationales. Porte-voix des collectivités auprès des Ministères, pour rappeler les contraintes ou les réalités du terrain, ils sont également une « porte d'entrée » pour ces derniers, pour atteindre des structures publiques avec lesquelles ils ont peu de contacts et permettre la mise en œuvre effective des décisions nationales sur les territoires.

L'exemple des DPD (Déléguées à la Protection des Données) : les collectivités adhérentes à des OPSN à la pointe

L'étude a montré que les collectivités adhérentes à des OPSN étaient plus en avance pour la mise en place de nouvelles pratiques ou la mise en conformité, comme avec le RGPD, entré en vigueur en 2018.

64% des structures adhérentes à des OPSN sont en conformité avec le RGPD, et l'ont été pour la plupart dès son entrée en vigueur en 2018. Au niveau national, les chiffres sont bien inférieurs. Selon la CNIL, au 1er janvier 2020, seules 30% des collectivités en France avaient nommé leur DPD.

L'association Déclic

Cette association nationale a été créée en 2005 pour permettre les échanges de bonnes pratiques entre les Opérateurs Publics de Services Numériques. Souvent nés y a plusieurs dizaines d'années, dès les débuts de l'informatique pour les plus anciens, les OPSN ont accompagné le développement du numérique et de ses usages, et ont été des précurseurs pour permettre aux collectivités de s'adapter à ces nouvelles réalités.

Déclic regroupe une quarantaine de structures, qui couvrent au total 38 millions d'habitant, soit 57% de la population française.

Ces structures varient d'un territoire à l'autre, à la fois dans :

- leur forme administrative (établissements publics, associations) ;
- leur taille (de 1 à 125 agents, avec moyenne de 22) ;
- le nombre de leurs adhérents (7 à 2000 adhérents) ;
- le nombre de services qu'elles proposent, de quelque uns à plusieurs dizaines.

Mais les OPSN partagent des **valeurs et des objectifs communs** : par la mutualisation, offrir un service public de même qualité à tous les citoyens, qu'ils habitent une grande ville ou un village.

Retrouvez l'étude complète sur notre site internet :
<https://www.asso-declic.fr/>

Contact presse : Fanny BRETON, chargée de communication
Email : contact@asso-declic.fr

Pour toute demande de renseignement, de contact pour des interviews d'OPSN ou de collectivités adhérentes...